

## DÉCLINAISONS TERRITORIALES DU PLAN SANTÉ-TRAVAIL 4

# Travail de comparaison des PRST 4 avec l'offre : sollicitation des Services



### Contact :

Pour plus d'informations,  
les SPSTI peuvent contacter :  
[c.letheux@presanse.fr](mailto:c.letheux@presanse.fr)

Le Plan Santé-Travail 4 (2021-2025), présenté le 14 décembre dernier par le secrétaire d'état en charge des Retraites et de la Santé au travail, est le fruit d'un travail de co-construction entre l'Etat, les partenaires sociaux, la Sécurité Sociale et les différents acteurs de la prévention. Il s'inscrit dans la continuité de l'Accord National Interprofessionnel du 9 décembre 2020 et de la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en Santé au travail et en traduit opérationnellement les contenus.

Ce Plan Santé-Travail 4 (PST 4) est organisé autour de quatre grands axes stratégiques et d'un axe transversal :

- ▶ Axe transversal : **Lutter contre les accidents du travail graves et mortels.**
- ▶ Axe stratégique 1 : **Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention.**
- ▶ Axe stratégique 2 : **Désinsertion et usure professionnelles et maintien en emploi.**
- ▶ Axe stratégique 3 : **Défis d'aujourd'hui et de demain.**
- ▶ Axe stratégique 4 : **Pilotage et gouvernance.**

Aujourd'hui, ce plan national fait l'objet de déclinaisons par

les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) en plans régionaux de Santé au travail (PRST).

Ainsi, les acteurs de la Santé au travail, membres des Comités Régionaux d'Orientations des Conditions de Travail (CROCT), vont décliner régionalement le PST 4.

Suivant les régions, les travaux de construction, d'écriture et de suivi des PRST 4 sont à des stades différents. En effet, des travaux peuvent être déjà fort avancés dans certaines régions, avoir débuté dans d'autres ou encore être au stade de l'intention.

A ce sujet, et dans le cadre d'un travail en cours à Présanse portant sur les déclinaisons territoriales du Plan Santé-Travail 4 par rapport à l'offre, les SPSTI sont invités à faire parvenir au Docteur Corinne Letheux les documents et informations suivantes :

- ▶ **Les Plans Régionaux Santé-Travail / les programmes de travail.**
- ▶ **Les compositions des groupes de travail.**
- ▶ **Les calendriers de réunions.**

Ces éléments, qui viendront enrichir les travaux en cours, sont à adresser par courriel à l'adresse suivante : [c.letheux@presanse.fr](mailto:c.letheux@presanse.fr) ■